

S.A.S. A2S MARTINIQUE

Société par Actions Simplifiée en cours de formation

Au capital de 1 500,00 Euros

Siège social :

A2S Martinique - MBE 139

Mangot Vulcin

97 232 Le Lamentin

PROCES VERBAL N° 1 - NOMINATION DU PRÉSIDENT & GESTIONNAIRE DE TRANSPORT

Le 16/12/2025, les soussignés :

- **Madame BERLE Aurore, Lina**, née le 20/02/2001 à Nouméa (98), de nationalité française et demeurant à 561 Quartier Gondeau, Résidence Oasis – Appt Cèdre RDC, 97 212 Saint-Joseph,
- **Monsieur QUIMBERT Armand, Maxime**, né le 18/11/1971 à Fort-de-France (97), de nationalité française et demeurant 10, Rue des Lauracées, Quartier La Démarche, 97 233 Schoelcher,

Représentant la totalité des actions de la société **S.A.S. A2S MARTINIQUE** ont pris les décisions suivantes :

- NOMINATION & RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTENCE
- NOMINATION DU GESTIONNAIRE DE TRANSPORT
- POUVOIR POUR EFFECTUER LES FORMALITÉS.

RÉSOLUTION NUMERO 1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame BERLE Aurore, Lina

Née le 20/02/2001 à Nouméa (98)

De nationalité française

Demeurant à 561 Quartier Gondeau, Résidence Oasis – Appt Cèdre RDC, 97 212 Saint-Joseph

Celle-ci, présente, déclare accepter ces fonctions et déclare ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi. L'assemblée Générale décide qu'aucune rémunération ne sera versée au titre du mandat social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION NUMERO 2

Considérant l'obligation pour toute société de transport routier de désigner un gestionnaire de transport chargé de la direction effective et permanente des activités de transport de la société, Nomination aux fonctions de gestionnaire de transport, telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame BERLE Aurore, Lina

Née le 20/02/2001 à Nouméa (98)

De nationalité française

Demeurant à 561 Quartier Gondeau, Résidence Oasis – Appt Cèdre RDC, 97 212 Saint-Joseph

Celle-ci, présente, déclare accepter ces fonctions et déclare ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION NUMERO 3

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer l'ensemble des formalités légales relatives à la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal en trois (3) exemplaires originaux,

Fait à Saint-Joseph,

Le 16/12/2025

Signatures

(précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions attribuées » pour le Président nommé)

Bon pour acceptation des fonctions attribuées

